Image not found or type unknown

ACHAT PART SOCIALES EURL

Par **ABh**, le **18/03/2025** à **17:37**

Bonjour,

j'ai actuellement une eurl (serrurerie) j'arrete mon activité le 30 juin (baise d'activité, et de trésorerie)
j'emploie mon fils comme salarié
il va racheter mes parts sociales pour reprendre l'activité seul
ma question : est ce que je dois lui verser des indemnités de licenciement ou pas ?
en vous remerciant pour votre réponse
bien cordialement

Merci de vos réponses

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés